



MUTUALITÉ SOCIALE AGRICOLE  
Ile-de-France

[iledefrance.msa.fr](http://iledefrance.msa.fr)



L'essentiel & plus encore

MUTUALITÉ SOCIALE AGRICOLE  
Ile-de-France

**RAPPORT**  
**MUTUALISTE**

2020



# SOMMAIRE

- P.4 L'ÉDITO DU PRÉSIDENT**
- P.5 LE BILAN DES ÉLECTIONS**
- P.10 LE NOUVEAU CONSEIL D'ADMINISTRATION**
- P.14 LES DÉLÉGUÉS CANTONAUX**
- P.15 LA POLITIQUE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**
- P.17 LES AMBITIONS POUR LA MANDATURE**
- P.20 LES RÉUNIONS D'INFORMATION DES PRÉSIDENTS  
DES ÉCHELONS LOCAUX**
- P.21 LES RÉUNIONS DES ÉCHELONS LOCAUX**
- P.22 LE DISPOSITIF DE FORMATION DES ÉLUS**
- P.23 LES ACTIONS SUR LES TERRITOIRES**
- P.30 LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**
- P.32 LES INSTANCES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

# ÉDITO

## DU PRÉSIDENT DE LA MSA ILE-DE-FRANCE

**OLIVIER HUE**



*J'ai le plaisir de vous présenter le rapport mutualiste de l'année 2020, une année particulière à bien des égards.*

*Tout d'abord parce qu'il s'agissait d'une année d'élections, temps fort de démocratie sociale qui a vu le renouvellement du réseau des élus de la MSA Ile-de-France, la mise en place d'un nouveau Conseil d'administration et un renouvellement de la Vie mutualiste pour 5 ans.*

*Les délégués cantonaux représentent une formidable force d'actions sur le territoire francilien, renforçant ainsi la présence de la MSA dans la vie locale et sa proximité avec ses ressortissants.*

*Cette année fut en outre celle du début d'une crise sanitaire sans précédent qui a marqué nos vies et qui nous a permis d'agir ensemble au bénéfice des plus fragiles par des actes d'entraide et de solidarité d'une ampleur inédite.*

# LE BILAN DES ÉLECTIONS 2020 À LA MSA ILE-DE-FRANCE



# Les Elections en 2020, une organisation unique au service de la démocratie sociale



**Depuis 1949, les adhérents élisent tous les cinq ans leurs représentants au sein des Conseils d'administration des caisses de MSA.**

Reflétant la diversité du monde agricole, les élus cantonaux de la MSA sont répartis en trois collèges électoraux, assurant ainsi la représentation de tous les secteurs professionnels.

Chaque adhérent, qu'il soit actif ou inactif, vote dans son canton pour une liste ou un candidat dans le collège auquel il appartient :

- **1<sup>er</sup> collège** : exploitants ou chefs d'entreprise agricole non-employeurs de main-d'œuvre ;
- **2<sup>ème</sup> collège** : salariés de l'agriculture dans les secteurs de la production, de la transformation ou des services ;
- **3<sup>ème</sup> collège** : employeurs de main-d'œuvre.

Les délégués désignent ensuite les membres du Conseil d'administration de leur caisse par les délégués nouvellement élus.

Par son vote, l'adhérent est bien un acteur clé de l'organisation démocratique et représentative de la MSA.

Ce dispositif électoral traduit la capacité de chaque ressortissant du régime agricole à faire entendre sa voix et à prendre part à des décisions qui concernent sa protection sociale, par l'intermédiaire de ses représentants.

Les nouveaux délégués jouissent donc d'une légitimité démocratique forte et assurent une représentativité sur le territoire francilien sans équivalent dans le secteur de la protection sociale.



## Le Mutualisme, principe fondateur de la MSA

**Il s'appuie sur les valeurs de solidarité, de responsabilité et de démocratie. Ces valeurs portent l'action de la MSA et donnent du sens au mandat de ses élus.**

### ● LA RESPONSABILITÉ

Elle est à la fois individuelle et collective et traduit un engagement vis-à-vis de soi et des autres. Pour les élus, c'est s'engager pour la collectivité dans l'intérêt de tous.

### ● LA SOLIDARITÉ

C'est le fondement de la protection sociale, à travers des mécanismes de redistribution complétés par des mesures d'assistance. Les délégués de la MSA exercent ainsi un rôle solidaire sur leur territoire.

### ● LA DÉMOCRATIE

Elle est le cœur de l'identité de la MSA, seul régime de sécurité sociale français dont les instances de décision sont élues par ses adhérents. C'est en outre une démocratie représentative de l'ensemble des catégories d'adhérents.



## Le processus électoral

**1<sup>ère</sup> étape : l'élection des délégués cantonaux, le début d'une nouvelle mandature de 5 ans**



### ● LE 6 FÉVRIER 2020, JOUR DU DÉPOUILLEMENT DU SCRUTIN

Les opérations avaient débuté dès 7h30 pour une journée intense !

Si 45 % des électeurs avaient voté par internet (contre 7% en 2015), 55 % d'entre eux avaient choisi de voter par correspondance. 85 collaborateurs de la caisse et représentants des organisations syndicales de salariés et de non salariés étaient mobilisés et se sont relayés tout au long de la journée pour mener à bien les opérations d'émargement et de dépouillement de près de 10 000 votes par voie postale.

C'est une formidable collaboration de l'ensemble des acteurs qui, avec beaucoup de rigueur, avaient œuvré côte à côte sous l'autorité de la commission électorale chargée de suivre le bon déroulement des opérations !

**En milieu de soirée les résultats étaient proclamés : 16 600 électeurs se sont prononcés, soit un taux de participation de 19.47 %.**



# Le résultat des élections

## ● LES VOTANTS

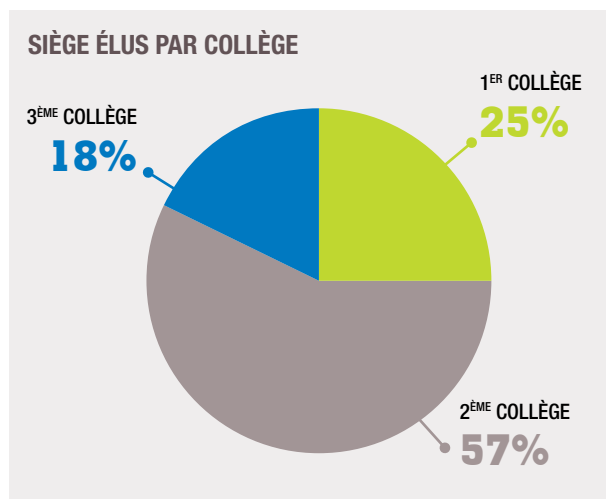
NOMBRE D'INSCRITS	NOMBRE DE VOTANTS	TAUX GLOBAL	TAUX 1 <sup>ER</sup> COLLÈGE (EXPLOITANTS)	TAUX 2 <sup>ÈME</sup> COLLÈGE (SALARIÉS)	TAUX 3 <sup>ÈME</sup> COLLÈGE (EMPLOYEURS)
85 240	16 600	19,47 %	34,14 %	16,29 %	27,11 %

## ● LES ÉLUS

627 délégués cantonaux de la MSA de l'Ile-de-France, soit :

- un taux de renouvellement des délégués de près de 50%
- 72% d'actifs
- 28% de retraités.

NOMBRE D'ÉLUS	627
NOMBRE D'ÉLUS 1 <sup>ER</sup> COLLÈGE (NON SALARIÉS)	158
NOMBRE D'ÉLUS 2 <sup>ÈME</sup> COLLÈGE (SALARIÉS)	355
NOMBRE D'ÉLUS 3 <sup>ÈME</sup> COLLÈGE (EMPLOYEURS)	114



## ● LES VOTANTS

DÉPARTEMENTS	TOTAL	1 <sup>ER</sup> COLLÈGE (EXPLOITANTS)	2 <sup>ÈME</sup> COLLÈGE (SALARIÉS)	3 <sup>ÈME</sup> COLLÈGE (EMPLOYEURS)
SEINE-ET-MARNE (77)	162	62	69	31
YVELINES (78)	111	32	63	16
ESSONNE (91)	115	30	63	22
VAL-D'OISE (95)	108	30	63	15
VILLE DE PARIS (75)	35	0	22	13
HAUTS-DE-SEINE (92)	32	2	25	5
SEINE-SAINT-DENIS (93)	30	1	23	6
VAL-DE-MARNE (94)	34	1	27	6
<b>TOTAL</b>	<b>627</b>	<b>158</b>	<b>355</b>	<b>114</b>

# LE NOUVEAU CONSEIL D'ADMINISTRATION



## 2<sup>ème</sup> étape : L'élection du Conseil d'administration et du Président de la MSA IDF

**La crise sanitaire avait bouleversé le processus électoral en ne permettant pas aux délégués nouvellement élus de se retrouver en assemblée générale pour élire à leur tour les membres du Conseil d'administration. Le vote avait, de ce fait, été organisé par correspondance, une première totalement inédite dans l'histoire de la MSA !**



C'est ainsi que le 10 septembre 2020 au matin, se déroulait la seconde phase du processus électoral.

Sous l'autorité du Directeur général de la caisse, 21 délégués cantonaux désignés par les organisations syndicales de salariés et de non-salariés étaient mobilisés aux côtés de l'équipe élection et des agents de direction pour procéder aux opérations de dépouillement des votes reçus.

### ● UNE PARTICIPATION EXCEPTIONNELLE !

532 votes de délégués valablement exprimés sur 627 avaient permis d'élire au suffrage direct les 27 membres du conseil, auxquels s'ajoutaient les 2 administrateurs nommés par l'UDAF (Union départementale des associations familiales), soit 29 administrateurs se répartissant comme suit :

- 1<sup>er</sup> collège (exploitants ou chefs d'entreprise agricole non-employeurs de main-d'œuvre) : 9 administrateurs
- 2<sup>ème</sup> collège (salariés) : 12 administrateurs
- 3<sup>ème</sup> collège (employeurs de main-d'œuvre) : 6 administrateurs
- Udaf, (Unions familiales) : 2 représentants désignés

Sur 29 administrateurs, 15 d'entre eux débutaient leur premier mandat d'administrateurs, soit une équipe renouvelée à 50% qui a pour responsabilité de :

- Tracer des directives générales (ex. : accueil du public, service aux adhérents...);
- Etablir les statuts et éventuellement le règlement intérieur des instances mutualistes ;
- Décider des opérations immobilières sous réserve de l'approbation préalable de la CCMSA pour celles dépassant un certain montant ;

## LE NOUVEAU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- Contrôler la bonne application des dispositions législatives et réglementaires de protection sociale ainsi que l'exécution de ses propres délibérations ;
- Représenter la caisse avec le Directeur ;
- Décider des partenariats et des conventions ;
- Voter les budgets de la caisse : le budget traduit les orientations politiques du CA et donne une vision précise des ressources allouées à la gestion administrative, à l'action sanitaire et sociale, à la prévention et à la médecine préventive ;
- Approuver les comptes arrêtés par le Directeur ;
- Accorder des subventions ;
- Statuer sur les demandes de remise de pénalités et majorations de retard portant sur des montants supérieurs à un seuil fixé par arrêté.

L'après-midi même, les nouveaux administrateurs se réunissaient pour procéder à l'élection du Président de la MSA Ile-de-France, du premier Vice-président et aux nominations au sein des principaux comités et principales instances.



**Monsieur Olivier HUE (1<sup>er</sup> collège) a été élu Président de la caisse de l'Ile-de-France pour un second mandat.**

Olivier HUE, élu Président de la MSA Ile-de-France



**Monsieur Michel GRÉSILLE (2<sup>ème</sup> collège) a, quant à lui, été élu 1<sup>er</sup> Vice-président.**

Michel GRÉSILLE, élu administrateur pour un second mandat et Vice-président de la MSA Ile-de-France du 2<sup>ème</sup> collège (salariés)

### ● LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Ce nouveau Conseil d'administration est à l'œuvre depuis son élection pour défendre les intérêts des adhérents et de la MSA.





## La Commission Vie Mutualiste

**Instance de gouvernance  
constituée d'administrateurs pour  
animer le réseau des élus sur les  
territoires.**



**Corinne HEUSÈLE,**  
administratrice  
représentante des  
familles, présidente de la  
Commission Vie Mutualiste  
pour un troisième mandat.

### ● LA COMMISSION DE LA VIE MUTUALISTE (CVM)

Elle est constituée de 12 administrateurs, dont 10 d'entre eux sont administrateurs référents au sein des échelons locaux.

#### Elle a la responsabilité :

- de l'animation du réseau des délégués et des échelons locaux, de l'organisation de la Vie mutualiste et de la mise en œuvre du plan d'actions Vie mutualiste
- de la formation des élus ; orientation, mise en œuvre du plan de formation
- du fonctionnement des instances mutualistes (application du règlement de l'échelon local, préparation de l'assemblée générale...)
- de l'information et de la communication aux délégués

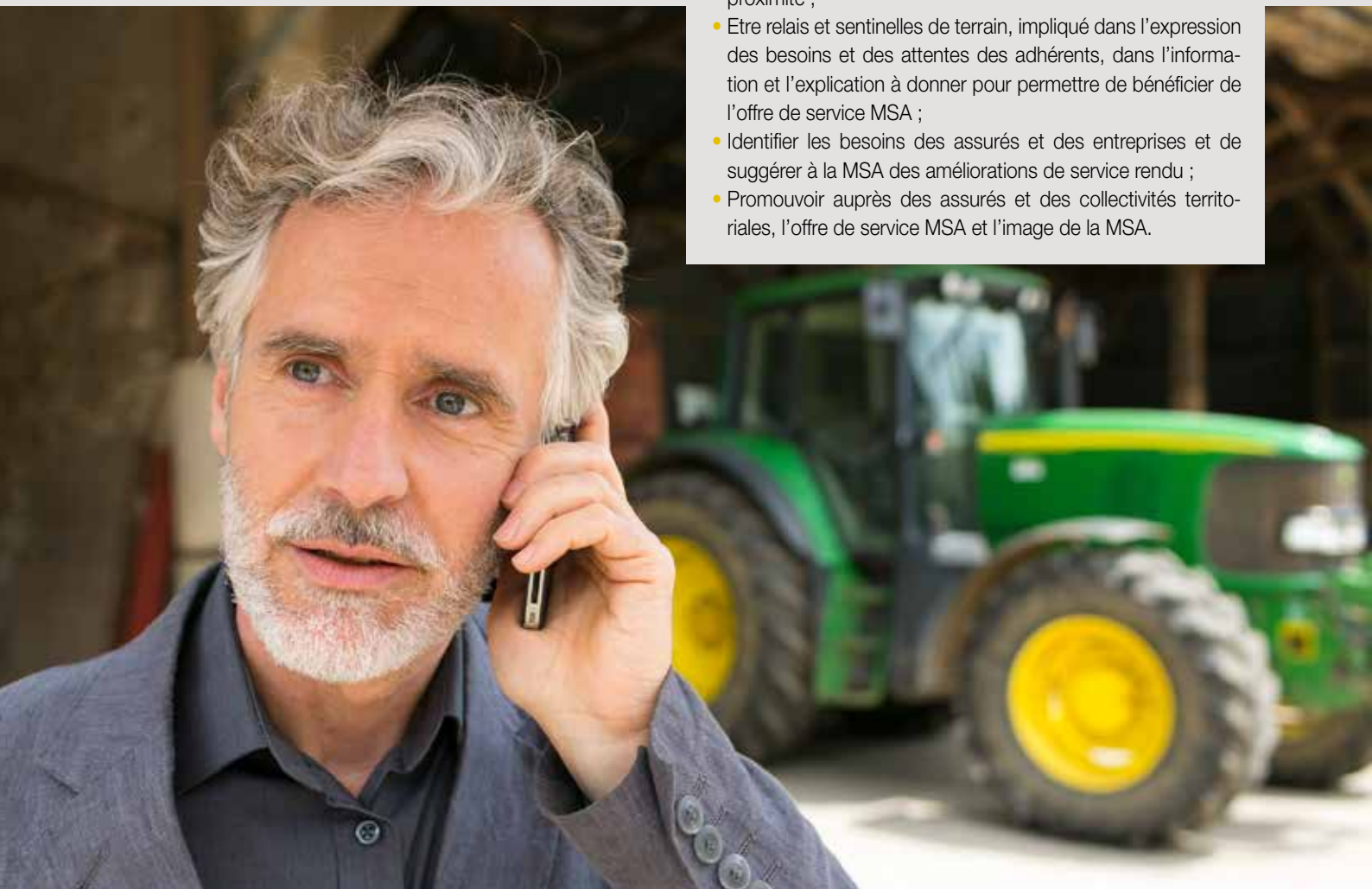
# LES DÉLÉGUÉS CANTONNAUX

**Les 627 délégués répartis dans toute l'Ile-de-France exercent leur mandat et agissent au bénéfice du plus grand nombre selon la feuille de route fixée par le plan d'actions Vie Mutualisme voté par le Conseil d'administration.**

## **Un focus sur le mandat de délégué**

**Le mandat de délégué permet d'exercer les missions suivantes :**

- Etre le relais d'informations et de décisions entre la MSA et les adhérents ;
- Participer aux projets de développement local et aux actions collectives ;
- Représenter la MSA auprès des partenaires locaux ;
- Faire vivre le mutualisme en animant la vie de l'échelon local ;
- Assurer la présence de la MSA dans la vie locale gage de proximité ;
- Etre relais et sentinelles de terrain, impliqué dans l'expression des besoins et des attentes des adhérents, dans l'information et l'explication à donner pour permettre de bénéficier de l'offre de service MSA ;
- Identifier les besoins des assurés et des entreprises et de suggérer à la MSA des améliorations de service rendu ;
- Promouvoir auprès des assurés et des collectivités territoriales, l'offre de service MSA et l'image de la MSA.



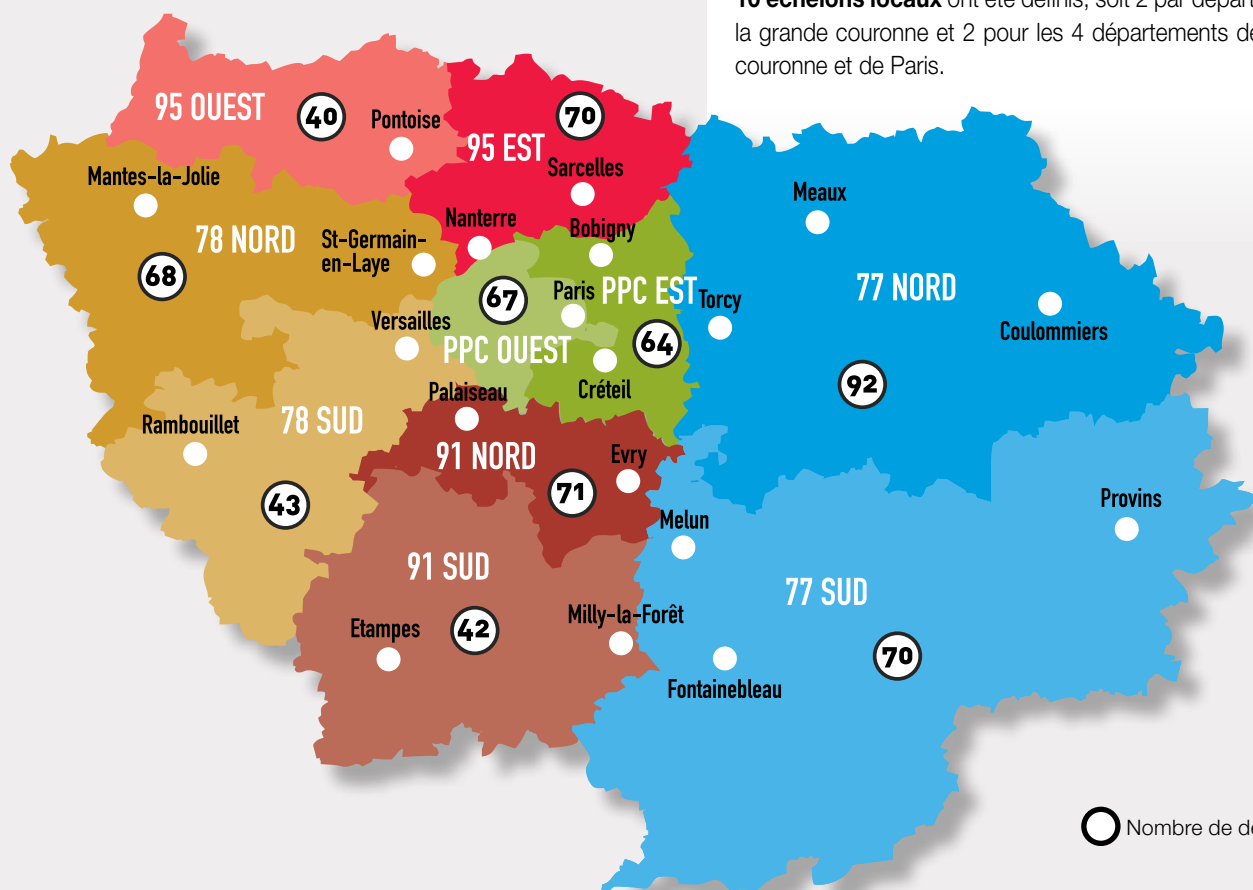
# LA POLITIQUE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

**Le Conseil d'administration a fixé un cadre organisationnel et a également donné un cadre d'actions à la Vie Mutualiste.**

## 1<sup>ère</sup> phase : la mise en place des Echelons Locaux

Chaque échelon local est constitué de l'ensemble des délégués élus par les adhérents au niveau d'un ou de plusieurs cantons. Premier niveau de représentation des assurés, les échelons locaux forment un réseau actif sur les territoires, au plus près des adhérents.

**10 échelons locaux** ont été définis, soit 2 par département de la grande couronne et 2 pour les 4 départements de la petite couronne et de Paris.



## 2<sup>ème</sup> phase : l'élaboration et la mise en place du Plan d'Actions Vie Mutualiste

C'est au travers de ce plan d'actions que le Conseil d'administration de la MSA de l'Ile-de-France a décliné opérationnellement sa politique pour la Vie Mutualiste. Il vise à :

- Fédérer les délégués sur les territoires autour d'un projet ambitieux ;
- Créer une communauté unie ;
- Agir et renforcer la présence de la MSA au cœur des territoires ;
- Valoriser les actions réalisées et engager un travail de formation et d'accompagnement des délégués pour leur permettre d'exercer pleinement leur mandat ;



- Fixer l'organisation, les règles de fonctionnement et un cadre d'actions pour que les délégués soient mobilisés, reconnus et identifiés par les adhérents et les partenaires.

Le Conseil d'administration encourage également les initiatives des élus qui peuvent être force de proposition et d'innovation pour répondre aux besoins sociaux de leur territoire.

## 70 délégués volontaires se sont engagés

L'élaboration de ce Plan d'Actions Vie Mutualiste était une première pour la MSA de l'Ile-de-France qui avait souhaité s'y engager par une co-construction menée avec les délégués.

Quelque 70 délégués volontaires avaient ainsi été associés entre novembre 2020 et janvier 2021. 5 groupes de travail s'étaient réunis chacun à trois reprises pour un travail collectif en visioconférence.

Ce travail collaboratif avait été très apprécié par les délégués qui avaient pu partager leurs connaissances de terrain, émettre des avis, formuler des propositions. L'ensemble était venu alimenter le plan avec, pour chaque contributeur le sentiment d'appartenir à une communauté de délégués engagés, de porter les couleurs de la MSA et de construire utilement pour l'avenir.

Nous les remercions vivement pour leur engagement !



Sophie Desforgues  
Essonne sud - Menecy



Frédéric Lanneau  
Seine et Marne sud - Provins



Pascale Dufour  
Seine et Marne sud - Echouboulains



François Grosjean  
Essonne nord - Plessis Pate



Denis Fumery  
Val d'Oise Ouest - Sagy



Antoine Heuséle  
Seine et Marne nord - Coulommiers



# LES AMBITIONS POUR LA MANDATURE 2020-2024



# 3 ambitions pour la stratégie 2021-2024

## 1 DYNAMISER ET FÉDÉRER L'ÉCHELON LOCAL

La mandature précédente a fait apparaître la nécessité de redynamiser l'animation de la Vie Mutualiste dans les territoires et de renouveler la méthodologie de travail. Le réseau de délégués, conscient des enjeux en la matière, a formulé des propositions concrètes pour insuffler et susciter envie et motivation et pour développer une communauté d'acteurs engagés.

## 2 AGIR ET RENFORCER NOTRE PRÉSENCE AU CŒUR DES TERRITOIRES

Dans le cadre de son mandat, le délégué MSA est appelé à s'impliquer sur le terrain, à être à l'écoute des adhérents, notamment les plus fragiles, et à contribuer à la vie de leur territoire. Il participe à des projets locaux ou en est l'initiateur. Il développe des actions ciblées valorisant le guichet unique MSA vers les adhérents et les entreprises. Acteur de la solidarité, il mène aussi des actions caritatives.

## 3 FORMER, ACCOMPAGNER ET VALORISER LES DÉLÉGUÉS

La MSA de l'Ile-de-France va, durant tout le mandat, enrichir et adapter son accompagnement des délégués en tenant compte de la nécessité d'innover et de la place prise par les interactions à distance.



# Une Assemblée Générale pas comme les autres !

**L'Assemblée Générale de la MSA Ile-de-France qui devait se tenir en présentiel le 19 mars 2020 avait dû être reportée au 8 octobre dernier, compte tenu du contexte sanitaire et s'était organisée exceptionnellement par voie électronique.**




Cet événement annuel, habituellement moment fort et fédérateur de la vie mutualiste, puisqu'il permet de réunir et rapprocher tous les délégués de la MSA, s'était déroulé sous un format très spécifique.

Pour autant, le Directeur général et le Président de la caisse s'étaient attachés à ce que les délégués disposent de toutes les informations nécessaires pour chacun des sujets portés à la connaissance des élus et au bon déroulement des opérations, par une mise à disposition de supports au sein de l'espace réservé aux élus du site internet de la caisse.

Les délégués avaient également été invités à poser leurs questions au Président et au Directeur général par voie électronique. Ils avaient enfin pu profiter à distance des vidéos tournées avec la participation de délégués et d'agents pour mieux faire connaître l'exercice d'un mandat d'une part et l'organisation de la MSA d'autre part.

**Malgré les circonstances, les délégués s'étaient très fortement mobilisés et 466 votants par voie électronique avaient été recensés pour l'approbation du procès-verbal de l'AG 2019, du rapport de gestion du Conseil d'administration et du changement d'adresse du siège social de la MSA de l'Ile-de-France, soit un taux de participation de 74 % : une belle mobilisation à distance saluée par le Président, Olivier Hue !**



# LES RÉUNIONS D'INFORMATION

## DES PRÉSIDENTS DES ÉCHELONS LOCAUX

**Chaque année les présidents des échelons locaux sont accueillis, en présence des administrateurs référents, pour deux journées d'échanges et de partage sur l'action mutualiste au sein des échelons locaux. C'est aussi l'occasion d'une rencontre avec la direction de la MSA pour un point d'actualité.**

**Le 7 mai 2020 se déroulait en visioconférence (mesures barrières liées au contexte sanitaire) une réunion d'échanges avec les Présidents des échelons locaux de la précédente mandature lesquels avaient accepté de rester en « fonction » jusqu'à l'élection des nouveaux Présidents des échelons locaux.**

Ce fut l'occasion de revenir sur la situation liée à la crise sanitaire, l'accompagnement mis en place à destination des adhérents, les actions solidaires, ou encore l'organisation de la Vie Mutualiste jusqu'à l'Assemblée Générale.

**Le 9 décembre 2020 se déroulait en visioconférence également la seconde réunion d'informations et d'échanges, cette fois-ci avec les Présidents et Vice-présidents des échelons locaux récemment élus.**

Cette réunion avait permis à chacun de se présenter, d'aborder la gouvernance de la Vie mutualiste et le règlement de l'échelon local, de revenir sur les missions de chaque acteur de l'animation de la Vie Mutualiste, sur les moyens mis à disposition des échelons locaux, sur la communication et sur l'engagement des délégués dans l'action de la caisse et leur rôle de relais.

# LES RÉUNIONS DES ÉCHELONS LOCAUX

## C'est au sein des échelons locaux que s'organise la Vie Mutualiste dans les territoires

Chaque échelon local est composé de l'ensemble des délégués cantonaux des trois collèges.

### ● POUR ANIMER CHAQUE ÉCHELON LOCAL, UN QUARTET D'ACTEURS

- Un président de l'échelon local et un vice-président de l'échelon local élus à l'occasion de la première réunion de leur échelon local, en charge de l'animation de l'action de leur échelon local
- Un administrateur référent siégeant au sein de l'instance de gouvernance, la Commission Vie Mutualiste, en charge d'assurer le relais avec le Conseil d'administration de la caisse
- Le responsable départemental en charge de l'animation de la Vie mutualiste sur le territoire.

C'est donc 10 quartets d'acteurs locaux qui aujourd'hui travaillent activement au déploiement de projets locaux et d'actions sur leur territoire.

Entre juin et septembre 2020, s'organisaient en visioconférence les premières réunions des 10 échelons locaux.

Le Directeur général était revenu sur l'actualité de la caisse, centrée pour l'essentiel sur la crise sanitaire et ses conséquences sur l'organisation mise en place pour maintenir le service à rendu aux entreprises et adhérents et pour préserver la santé des salariés de la caisse. Les échanges avaient ensuite permis d'aborder le rôle du délégué cantonal et de partager l'expérience vécue lors des précédents mandats par les délégués réélus. Pour terminer, chacun avait pu faire part de son expérience de vie dans un contexte de crise sanitaire et sur les actions solidaires qu'il a pu engager.

En novembre 2020, s'organisaient les secondes réunions des échelons locaux pour procéder à l'élection des Présidents et des Vice-présidents des échelons locaux et à la présentation de l'équipe MSA du territoire.

Avaient, entre autre, été présentées les orientations pour la Vie mutualiste s'appuyant sur le plan institutionnel Stratégie 2025 et le Livre Blanc, et le projet d'élaboration du plan d'actions Vie Mutualiste initié en co-construction avec des élus volontaires ayant réfléchi autour de 5 thématiques :

- Animation Echelon Local
- Actions sur le territoire
- Outils Information/communication
- Promotion et identification
- Motivation/engagement





# LE DISPOSITIF DE FORMATION DES ÉLUS

## La plateforme de formation « Les ateliers de l'élu »

La MSA a mis à la disposition des élus tous les moyens nécessaires à l'exercice de leur mandat.

De son côté, l'élu est incité à être acteur de sa formation tout au long de son mandat grâce à des modules de formation en ligne dédiés : <https://atelierselu.msa.fr/>

Disponibles depuis juin 2020, ils rendent la formation accessible au plus grand nombre grâce à des contenus pédagogiques ludiques et interactifs, pour acquérir progressivement des connaissances sur la MSA et la protection sociale, ainsi que des compétences pour l'exercice du mandat d'élu.



### 4 modules sont disponibles :

#### 2 modules de formation :

- La connaissance de la MSA
- La protection sociale

#### 2 modules de développement personnel :

- « Bien communiquer c'est gagné »
- « À l'écoute de son territoire »

# LES ACTIONS DANS LES TERRITOIRES



# 2020, La solidarité à l'honneur Nos valeurs en action !

**Cette année, frappée par la crise sanitaire, aura été sans l'ombre d'un doute l'année de la solidarité pour les délégués de la MSA Ile-de-France. Cette solidarité inscrite dans l'ADN de la MSA, valeur mutualiste par excellence, avait été au cœur de l'engagement des délégués tout au long de cette année 2020. La MSA avait organisé une grande chaîne de solidarité associant les élus et les collaborateurs afin de soutenir ceux dans le besoin.**



## LA SOLIDARITÉ À L'HONNEUR CHAQUE GESTE COMPTE !

Les délégués avaient répondu à l'appel de la MSA pour aider les plus isolés, les plus fragiles, les plus en difficultés sociales ou financières, dans le cadre de MSA solidaire.

Fabrication de masques ou de blouses pour les soignants, portage de repas pour les personnes isolées, courses pour les personnes âgées, dessins d'enfants pour nos aînés dans les Marpa, s'inquiéter de ceux qui nous entourent, autant de beaux gestes que cette chaîne de solidarité avait porté pendant plusieurs mois.

Grâce aux délégués et au personnel de la caisse, ce sont 6 306 personnes qui avaient été épaulées !





## En mai et juin 2020, les délégués des Yvelines et de l'Essonne participaient à la distribution de paniers solidaires

Les élus du 78 et du 91 avaient participé à la distribution de paniers solidaires auprès de familles en situation de fragilité sociale ou de salariés des chantiers d'insertion du 78 et 91, en lien avec les CAF concernées et avec l'appui de nombreux producteurs locaux.



Mme Sophie DESFORGES, administratrice et les délégués volontaires sur l'Essonne.

**159 paniers dans les Yvelines et 206 paniers en Essonne avaient été distribués par nos délégués et administrateurs de la caisse.**

**Un coup de pouce très apprécié des familles !**



Distribution de paniers au Haras de Jardy avec M. BUNOZ, Président de l'échelon local de PPC Ouest.



## MSA SOLIDAIRE Le soutien à nos aînés !

**LA DISTRIBUTION DE MUGUET DANS LES MARPA, CHAQUE GESTE COMPTE !**

Pour le 1<sup>er</sup> mai, plusieurs de nos délégués avaient donné de leur temps pour se rendre dans les résidences autonomie pour personnes âgées (Marpa) de l'Ile-de-France et offrir des petits pots de muguet au personnel et aux résidents.

Parce que cela fait autant plaisir de donner que de recevoir, une belle opération de solidarité qui (derrière les masques) avait donné le sourire à tout le monde.



## LE DON SOLIDAIRE À L'HONNEUR

**Dans le cadre de MSA solidaire, la MSA Ile-de-France s'était associée à SOLAAL au profit de l'aide alimentaire (association qui organise les dons agricoles vers 17 associations d'aide alimentaire nationales et habilitées). Plusieurs de nos délégués cantonaux, présidents d'échelons locaux et administrateurs s'étaient mobilisés.**

En Seine-et-Marne, les bénévoles s'étaient rassemblés au sein de l'exploitation de Mme Corinne HEUSÈLE, administratrice et représentante des associations familiales au sein du Conseil d'Administration.

Grâce à la mobilisation de tous, 1 tonne de pommes avait été récoltée afin d'aider les plus démunis.



**M. Hervé DELACOUR, Président d'échelon local, a pris l'initiative de récupérer des dons alimentaires.**

En lien avec l'association SOLAAL, la filière agricole solidaire s'était organisée pour faire don de produits agricoles au profit du Secours Populaire du Val-d'Oise :

- le 19 mai, un don de 750 kg de pommes
- le 29 mai, un don de 500 kg d'oignons
- le 19 août, un don de 450 kg de haricots verts



M. DELACOUR, Président de l'échelon local du Val-d'Oise Ouest avait organisé le don solidaire.

## NOËL SOLIDAIRE Tous solidaires pour que Noël reste une fête !

L'année 2020 avait été marquée par une crise sans précédent, qui avait conduit de très nombreuses personnes dans la précarité. A l'approche des fêtes de fin d'année, l'un des plus beaux cadeaux que l'on pouvait offrir à une famille en difficulté, c'était de l'aider à fêter Noël.

C'est la raison pour laquelle la MSA et le Secours Populaire Français s'étaient associés.

Du 11 au 31 décembre 2020, une grande collecte solidaire était organisée en Ile-de-France au bénéfice des familles adhérentes à la MSA et accompagnée par le Secours Populaire. Les délégués et le personnel de la caisse avaient déposé dans les urnes placées dans les agences MSA des jouets, livres, instrument de musique, CD, vêtements et denrées alimentaires grâce aux producteurs locaux associés à l'opération. Plusieurs centaines de dons avaient pu être remis aux équipes du Secours Populaire.



Tous solidaire !  
Pour que Noël reste une fête.





## PANIERES SOLIDAIRES 2 372 paniers solidaires distribués en Ile-de- France par les délégués de la MSA

### UNE ACTION RENOUVELÉE ET ÉLARGIE !

À l'approche des fêtes de fin d'année, entre le 7 et le 18 décembre 2020, la MSA avait renouvelé, avec l'aide d'un grand nombre de délégués et d'administrateurs, la distribution de paniers solidaires, en l'étendant à l'ensemble des 8 départements de la région.

Composés de fruits et légumes de saison, de miel, ou de confiture de très nombreux producteurs locaux et de quelques douceurs, ces paniers avaient été remis aux personnes isolées, aux familles, aux seniors fragilisés, ainsi que dans les structures intervenant auprès de publics précaires,



## LES ACTIONS SUR LES TERRITOIRES

(salariés des chantiers d'insertion, ESAT, entreprises adaptées, EAA) et aux salariés et non salariés de la filière hippique, centres d'entraînement et centres équestres.

Une franche réussite par la forte mobilisation des délégués, administrateurs et du personnel de la MSA, récompensée par les sourires de celles et ceux repartis avec un grand sac rempli de produit frais.

L'ensemble des bénéficiaires, assurés, entreprises et leurs salariés, structures d'insertion ou encore filière hippique avaient salué l'action : de nombreux mails ou courriers avaient été reçus pour signifier leur sensibilité au signe fort envoyé par la MSA et ses élus.



# LES MEMBRES

## DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



**PRÉSIDENT**  
**HUE Olivier**  
 1<sup>ER</sup> COLLÈGE



**1<sup>ER</sup> VICE-PRÉSIDENT**  
**GRESILLE Michel**  
 2<sup>ME</sup> COLLÈGE



**VICE-PRÉSIDENT**  
**LEFORT Jean**  
 1<sup>ER</sup> COLLÈGE



**VICE-PRÉSIDENTE**  
**DESFORGES Sophie**  
 3<sup>ME</sup> COLLÈGE



**VICE-PRÉSIDENT**  
**MOREL Jacques**  
 2<sup>ME</sup> COLLÈGE

### 1<sup>ER</sup> COLLÈGE

REPRÉSENTANTS DES EXPLOITANTS AGRICOLES  
 NON-EMPLOYEUR DE MAIN-D'OEUVRE



**BERTHELOT Guy**



**CARRE Frederic**



**CROSNIER Guy**



**CUYPERS Sophie**



**DE WINTER Ina**



**HUE Olivier**



**LANNEAU Frédéric**



**LEFORT Jean**



**SUSSET Benoit**

### 2<sup>ÈME</sup> COLLÈGE

REPRÉSENTANTS DES SALARIÉS



**ABITBOL Avi**



**AMIARD Jean-Luc**



**GRESILLE Michel**



**GUILLEMOT Daniel**



**KAZMIERCZAK  
 Corinne**



**MAHMOUDI Yamina**



**MARCZAK Myriam**



**MASSINET TIVIERGE  
 Véronique**



**MENIL Brigitte**



**TETARD Jean-Claude**



**VITE Stéphane**



**WIART-KLEIN Mathias**

## MANDAT 2020-2025

### REPRÉSENTANTS DES ASSOCIATIONS FAMILIALES



HEUSELE Corinne  
3<sup>ÈME</sup> COLLÈGE



MOREL Jacques  
2<sup>ÈME</sup> COLLÈGE

### 3<sup>ÈME</sup> COLLÈGE

#### REPRÉSENTANTS DES EMPLOYEURS DE MAIN-D'ŒUVRE



DESFORGES Sophie



DUFOUR Pascale



GUICHARD Franck



PAIN Alexandre



PREVOSTEAU  
Jean-Marie



RIBIOLLET Hugues



## LES FAITS MARQUANTS 2020

### Elections cantonales (627 délégués)

#### Election du Conseil d'Administration (nouvelle mandature 2020-2025)

#### NOMINATION :

- Julie FERRERE : Directrice Adjointe

#### GESTION :

- Validation des comptes 2020 ;
- Suivi des résultats et des engagements des services de la caisse ;
- Suivi de la mise en œuvre de la mutualisation de proximité MAM et IDF.

#### RÉGLEMENTATION :

- Adoption du calendrier d'appel des cotisations agricoles pour 2021.

#### PROJETS :

- Nouvel immeuble et siège social à Atriode (Gentilly) ;
- Mise en œuvre de la gestion du SASPA (...);
- Suivi de l'activité RATP pour compte de tiers ;
- Projets France Services.

#### SUIVI DES PLANS ET DES ACTIONS EN RÉSUULTANT :

- Santé Sécurité au Travail ;
- Action Sanitaire et Sociale ;
- Contrôle extérieur ;
- Lutte contre la fraude.



# LES INSTANCES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

**Les Administrateurs  
représentent le Conseil  
d'administration dans de  
nombreuses structures ou  
instances dans les domaines  
suivants :**

- Agricole
- Social
- Structures parlementaires
- Santé et Assurance Maladie
- Instances créées au sein de la MSA

## ● LE COMITÉ DE PROTECTION SOCIALE DES SALARIÉS (CPSS)

**PRÉSIDENT :** M. Stéphane VITE

**19 membres** (élus des collèges salariés et employeurs + représentant des familles collège salariés).

### **AVIS SIMPLE SUR :**

- L'application de la réglementation relative à la protection sociale des salariés ;
- Les objectifs pour le recouvrement des cotisations et le service de prestations aux salariés, les moyens et les dispositions à mettre en œuvre ;
- Les orientations générales des budgets et les statuts.

### **AVIS CONFORME SUR :**

- Les dépenses de prévention, de médecine du travail des salariés ;
- Les remises de pénalités et de majorations de retard des employeurs ;
- Les conventions pour gérer des services relatifs à la protection sociale des salariés ;
- Le regroupement de cantons pour les élections.



### ● LE COMITÉ DE PROTECTION SOCIALE DES NON-SALARIÉS (CPSNS)

**PRÉSIDENT** : M. Frédéric LANNEAU

**16 membres** (élus des collèges exploitants et employeurs + représentant des familles collèges non salariés).

#### AVIS SIMPLE SUR :

- L'application de la réglementation relative à la protection sociale des exploitants ;
- Les objectifs pour le recouvrement des cotisations et le service de prestation aux non salariés, les moyens et les dispositions à mettre en oeuvre ;
- Les orientations générales des budgets et les statuts.

#### AVIS CONFORME SUR :

- Les dépenses de prévention des non-salariés ;
- Les remises de pénalités et de majorations de retard ;
- Les conventions relatives à la gestion de la prote.

### ● LE COMITÉ D'ACTION SANITAIRE ET SOCIALE (CASS)

**PRÉSIDENTE PAR ALTERNANCE ANNUELLE** : M. Guy CROSNIER (collège non-salariés) et Mme KAZMIERCZAK (collège salariés).

**Composition paritaire** : 8 membres salariés et 8 membres non-salariés, présidence par alternance annuelle alternée.

#### RÔLE POLITIQUE :

- Avis sur les principes généraux et les moyens de la politique d'ASS ;
- Avis sur les budgets d'ASS.

#### RÔLE TECHNIQUE :

- Instruction des demandes de subventions ;
- Attribution des prêts et des aides financières individuelles ou collectives.

### ● LA COMMISSION VIE MUTUALISTE (CVM)

**PRÉSIDENTE** : Mme Corinne HEUSELE

**12 membres** avec une parité salariés/non-salariés.

#### MISSIONS :

- Animer le réseau des délégués et des différents échelons locaux ;
- Proposer des actions de formations pour les administrateurs et les délégués ;
- Préparer l'Assemblée Générale.

### ● LA COMMISSION SANTE-ASSURANCE MALADIE (CSAM)

**PRÉSIDENTE PAR ALTERNANCE ANNUELLE** : Mme Sophie CUYPERS (Collège non-salariés) et M. A. ABITBOL (collège salariés).

**10 membres** avec parité salariés/non-salariés.

#### MISSIONS :

- La commission a pour mission notamment de traiter des questions d'assurance maladie, de gestion du risque, d'organisation de l'offre des soins, de santé publique et de prévention ;
- Cette instance a également pour vocation de transmettre toutes les informations nécessaires à la représentation de la MSA en amont des réunions conventionnelles avec les professions de santé régionales et départementales.

### ● LA COMMISSION DE RECOURS AMIABLE (CRA)

**Composition paritaire** : 4 membres titulaires et 4 membres suppléants.

#### MISSIONS :

- La CRA est compétente pour connaître les différends se rapportant à l'application de la réglementation concernant la protection sociale agricole ;
- Elle est compétente, sur la délégation du conseil, pour examiner notamment les demandes de remise de pénalités ou de majorations de retard et les échéanciers de paiement des cotisations.

## ● LA COMMISSION DES MARCHÉS

**LE/LA PRÉSIDENT(E)** est désigné(e) lors de la première réunion.

**2 membres titulaires salariés et 2 membres titulaires non-salariés.** Un nombre de suppléants égal au nombre de titulaires.

### **MISSIONS :**

- Les travaux, les fournitures, les prestations intellectuelles et les services des organismes de la MSA font l'objet de marchés dont le mode de passation et les conditions d'exécution respectent les garanties prévues en matière de marchés de l'Etat ;
- La commission des marchés procède, pour les procédures précisément définies par le code des marchés publics, à l'ouverture des plis, à la sélection des candidats et décide de l'attribution du marché.

## ● LA COMMISSION DES PENALITES

### **PRÉSIDENT : OLIVIER HUE**

2 sièges pour les représentants salariés, 2 sièges pour les représentants non-salariés, le 5<sup>ème</sup> siège étant systématiquement pourvu par le Président du Conseil d'administration. Un nombre de suppléants égal au nombre des titulaires.

### **MISSIONS :**

- En vertu des articles L 162-1-14 et R147-4 du Code de la Sécurité sociale, le Directeur de l'organisme chargé de la gestion des prestations familiales ou des prestations d'assurance vieillesse, a compétence pour appliquer, prononcer des pénalités financières contre les assurés sociaux, les employeurs, les professionnels de santé (médecins, chirurgiens-dentistes, sages-femmes, infirmiers, masseurs kinésithérapeutes, directeurs de laboratoires, orthophonistes, orthoptistes) et les établissements de santé, ainsi que tout individu impliqué dans le fonctionnement d'une fraude en bande organisée.

## ● LA COMMISSION DES SANCTIONS FINANCIERES

### **PRÉSIDENT : OLIVIER HUE**

2 sièges pour les représentants salariés, 2 sièges pour les représentants non-salariés, le 5<sup>ème</sup> siège étant systématiquement pourvu par le Président. Un nombre de suppléants égal au nombre de titulaires.

### **MISSIONS :**

- En vertu des articles L 524-7 et L 114-17 du Code de la Sécurité sociale, le Directeur de l'organisme chargé de la gestion des prestations familiales ou des prestations d'assurance vieillesse, a compétence pour appliquer des pénalités financières en cas de fraude ou de fausse déclaration visant à l'obtention de prestations (sauf pour les prestations qui relèvent de la responsabilité du Conseil Général). Il statue après avis d'une commission composée et constituée au sein du Conseil d'Administration de l'organisme ;
- La commission apprécie la responsabilité de la personne concernée dans la réalisation des faits reprochés. Si elle l'estime établie, elle propose le prononcé d'une pénalité dont elle évalue le montant.



# CONTACTS MSA ILE-DE-FRANCE

## PARTICULIERS

### ● POUR NOUS ÉCRIRE :

MSA Ile-de-France  
75691 Paris cedex 14

### ● POUR NOUS CONTACTER :

Tél. : 01 30 63 88 80  
Fax : 01 49 85 53 80

## ENTREPRISES

### ● POUR NOUS ÉCRIRE :

MSA Ile-de-France  
BP 137  
75664 Paris cedex 14

### ● POUR NOUS CONTACTER :

Tél. : 01 30 63 88 90  
Fax : 01 49 85 53 90

Site Internet : [iledefrance.msa.fr](http://iledefrance.msa.fr)

## Pour vous recevoir NOS AGENCES MSA EN ILE-DE-FRANCE

### ● PARIS-PETITE-COURONNE

131, av. Paul-Vaillant-Couturier  
94250 Gentilly

### ● SEINE-ET-MARNE

- 378, rue Aristide-Briand  
77350 Le Mée-sur-Seine
- 47, av. du Président-Allende  
77100 Meaux
- 4, rue du Général Delort  
77160 Provins

### ● YVELINES

- 10 bis, rue des Abattoirs  
78200 Mantes-la-Jolie
- 98, rue d'Angiviller  
78120 Rambouillet

### ● ESSONNE

140, rue Saint-Jacques  
91150 Étampes

### ● VAL-D'OISE

Immeuble Ordinal  
Rue des Chauffours  
95000 Cergy-Pontoise

**MSA Ile-de-France**

Siège social

131, avenue Paul-Vaillant-Couturier  
94250 Gentilly



santé  
famille  
retraite  
services

L'essentiel & plus encore